

(¹)

(N° 21.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1899.

Budget de la Chambre pour 1900, et comptes de l'exercice 1898.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (¹), PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

La Commission de comptabilité de la Chambre a, conformément aux dispositions de son règlement, procédé à la vérification des comptes de cette Assemblée pour 1898.

Les crédits alloués pour cet exercice s'élevaient, ainsi que le constate le rapport de MM. les Questeurs, à 979,800 francs, et les dépenses se sont élevées à fr. 979,778 08, d'où résulte un excédent de fr. 21 92.

Aucune observation n'a été produite et les comptes ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

La Commission de comptabilité a ensuite procédé à l'examen du projet de Budget de la Chambre pour 1900.

Les dépenses prévues pour cet exercice s'élèvent à 991,607 francs, tandis que pour 1899 les dépenses inscrites au Budget comportaient une somme de 1,003,070 francs, soit pour 1900 une diminution de 11,463 francs.

Examinant les différents littéra de l'article 4 du Budget des Dotations, qui forme le Budget de la Chambre, votre Commission de comptabilité constate :

1^o Au littéra C¹ une augmentation de 3,367 francs, justifiée par la nécessité de compléter le service dactylographique et d'accorder le médium de traitement à certains employés.

(¹) La Commission de comptabilité est composée de MM. BEERNAERT, *Président*, RAEMDONCK, HEYNEN, COOREMAN, STIENON DU PRÉ, BORBOUX et LEFEBVRE.

Au littera *C*. Une diminution de 2,750 francs sur le chiffre du Budget de 1899 et de 5,000 francs sur le chiffre primitivement proposé par la questure. Cette diminution provient de ce que la dépense pour les traductions flamandes sera supportée partiellement par le Sénat.

Au littera *D*. La dépense de 41,400 francs est réduite à 34,300 francs par suite de mutations dans le personnel de la bibliothèque.

Au littera *F*. La somme de 14,000 francs ayant été dépassée au cours des précédents exercices. le crédit a été porté à 15,000 francs.

Au littera *G*. Impressions pour le service de la Chambre. Une diminution de 7,500 francs a été admise. Il semble, en effet, d'après les résultats de l'exercice 1899, que la somme de 63,000 francs sera suffisante pour couvrir les dépenses de 1900.

Au littera *J*. Libre parcours. Augmentation de 2,000 francs; il a été constaté que la dépense annuelle a atteint en 1898 la somme de fr. 7,892 15.

Votre Commission, Messieurs, a admis à l'unanimité des membres présents, ces différentes modifications et elle vous propose d'adopter l'article unique du Budget s'élevant à 991,607 francs.

Le Rapporteur,

ALBERT LEFEBVRE.

Le Président,

A. BEERNAERT.

ANNEXE.

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1900.

ARTICLES	LITTÉRAS.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS		CRÉDITS PROPOSÉS		Observations.
			pour 1899.		pour 1900.		
			Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Ordinaires.	Ex- traordinaires.	
Unique.	A	Indemnité des Représentants	608,000	»	608,000	»	
	B	Traitement du greffier.	10,000	»	10,000	»	
	C ¹	Traitement du personnel du service sténographique.	61,500	»	64,867	»	
	C ²	Compte rendu analytique : traitement du personnel; traductions flamandes.	55,250	»	52,500	»	
	D	Traitement du personnel du Greffe, de la Bibliothèque et de la Questure	41,400	»	54,300	»	
	E	Traitement du personnel des huissiers, messagers, concierges, mécaniciens, gens de peine, commissionnaires, etc.	60,620	»	60,540	»	
	F	Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Chambre; abonnements aux journaux et revues; traductions; reliures.	14,000	»	15,000	»	
	G	Impressions pour le service de la Chambre	70,500	»	63,000	»	
	H	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entretien des bâtiments, menues dépenses et dépenses imprévues.	70,000	»	70,000	»	
	I	Indemnités annuelles aux parents des victimes de l'incendie du Palais de la Nation, à un ancien chef de bureau, à des veuves et aux enfants d'anciens employés de la Chambre.	5,800	»	5,600	»	
J	Libre parcours des Représentants.	6,000	»	8,000	»		
		(Les crédits restant disponibles pourront être transférés d'un littéra à l'autre de l'article unique du Budget. La Questure rendra compte des transferts à la Commission de comptabilité.)					
		TOTAL	1,003,070	»	991,807	»	
			1,003,070	»	991,807	»	